

Sujet : Tr: Fwd: [INTERNET] pour Mr le Commissaire enquêteur "travaux berges du Courant de Mimizan"

De : DDTM 40/SG/AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques) emis par SAINT-LAURENS Sylvie - DDTM 40/SG/AJ <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

Date : 24/08/2020 10:32

Pour : DDTM 40/SG/AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques) <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] pour Mr le Commissaire enquêteur "travaux berges du Courant de Mimizan"

Date : Fri, 21 Aug 2020 16:55:05 +0200

De : Jamet Olivier <ojamet40@gmail.com>

Pour : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Suite à l'enquête publique en cours relative au projet d'aménagement des berges et de l'estuaire du Courant de Mimizan, veuillez dans la mesure du possible bien vouloir prendre en compte cet avis supplémentaire concernant la mise en application de la dernière étude réalisée par le Bureau CASAGEC.

Messieurs, Mesdames,

Je suis Olivier JAMET et je suis "Mérien" (=vivant avec la mer) depuis ma naissance et fils de sauveteur, plaisancier, ancien sauveteur et surfer à l'année mais surtout pour votre gouverne un observateur de l'activité de notre océan et de notre littoral. Je vous propose un appuis, une aide à votre prise de décision et surtout un avis de contribuable Mimizanais et Landais visant à éviter toute dilapidation de trésorerie publique.

La protection des Personnes: Les conclusions de l'étude CASAGEC s'apprêtent à faire apposer un pansement sur une jambe de bois, voire amplifier les effets dommageables du dernier aménagement de l'embouchure du courant de Mimizan. Sans compter les accidents mortels évités de justesse lors d'interaction entre plaisancier et pratiquants d'activités nautiques, la configuration actuelle du musoir et son projet de renforcement ne pallieront pas à l'évolution inexorable de la fréquentation à croissance exponentielle de notre littoral: de plus en plus de pratiquant et de plus en plus de plaisanciers, en d'autre termes des drames vont se produire.

La protection des biens Prenez le cas de Contis et Vieux Boucau, estuaires historiquement perpendiculaires au littoral et offrant une circulation nautique frontale à la houle/vagues, et une latitude réduite de navigation avec un flux rectiligne d'écoulement des eaux montantes et descendantes qui drague naturellement la passe et offre le tirant d'eau nécessaire aux bateaux. Le musoir de Mimizan est l'antiforme de ces formules voisines soit disant pour préserver les habitations du fond du Courant en cas de fortes marées, sauf pour celle de 2014, qui justifiait de simples épis rocheux sur les berges du lac marin.

L'économie des commerces et des riverains de Mimizan sud, plages en juillet/août qui devraient régulièrement être interdite à la baignade si les autorités sanitaires départementales réalisaient comme il se doit les analyses à marée basse et pourraient collecter les véritables données de l'état des eaux de baignades alimentées par le flux direct des écoulements des lacs déviées par le musoir de l'actuel digue nord.

Quid des projets d'engraissement en sable des secteurs déficitaires au Sud de l'embouchure et à quel prix pour nous contribuable.

En conclusion, une chance (/financement) se présente de modifier positivement la structure établie en 1990, choix à l'époque contestables aujourd'hui et nous pourrions faire le même état des lieux dans 20 ans si la formule proposée par le cabinet CASAGEC est validée par votre autorité.

Renforcer la digue oui, mais avec 2 digues parallèles réhaussées et perpendiculaires à la côte.

Merci pour votre lecture la prise en compte de cet avis.

Cordialement

Olivier JAMET
0608061483

Garanti sans virus. www.avast.com